

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

**PYRAMIN<sup>MD</sup> FL**

**HERBICIDE EN SUSPENSION LIQUIDE**

Pour la suppression des mauvaises herbes dans la betterave sucrière et potagère seulement

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**GARANTIE :** Pyrazone\* ..... 430 g/L

\*Nom commun ISO : Chloridazone

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, à raison de 0.004%, chacun, à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène, soya

**N° D'HOMOLOGATION** 15857

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**CONTENU NET : 3 L**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
BIEN AGITER AVANT L'USAGE**

BASF Canada Inc.  
5025 Creekbank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga,

Ontario

L4W

0B6

1-877-371-2273

2022-0975  
2022-03-04

PYRAMIN est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975  
2022-03-04

## MODE D'EMPLOI

### NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

#### Betterave sucrière et potagère seulement

Appliquer en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée selon les directives présentées dans le Tableau des doses d'application.

Éviter la dérive du produit sur les cultures avoisinantes ou les plantes à conserver (risque de dommage).

#### Pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat et éviter de pulvériser lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

#### Zones tampons

AUCUNE ZONE TAMPON n'est requise en cas d'utilisation des méthodes ou équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur à main, pulvérisateur à dos et application localisée.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que fossés, lacs, ruisseaux, rivières, étangs, fondrières des Prairies, criques, bourbiers, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce sensibles de profondeur :		Habitats estuariens/ marins de profondeur:		Habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 3 m	inférieure à 1 m	supérieure à 3 m	
Pulvérisateur agricole*	Betteraves à sucre, betteraves potagères (application à pleine surface sur des sols lourds ou moyens)	1	1	1	1	5
	Betteraves à sucre, betteraves potagères (application à pleine surface sur des sols légers ou pour une application à pleine surface en postlevée sur tous les types de sol)	1	1	1	1	4
	Betteraves à sucre, betteraves potagères (application en bande)	1	1	1	1	3

\*Dans le cas de l'application à l'aide d'un pulvérisateur agricole, on peut réduire les zones tampons si l'on emploie des écrans réduisant la dérive de pulvérisation. Lorsqu'on utilise une rampe d'aspersion équipée d'un écran sur toute sa longueur qui descend jusqu'au couvert végétal ou jusqu'au sol, la zone tampon sur l'étiquette peut être

2022-0975  
2022-03-04

réduite de 70%. Lorsqu'on utilise une rampe à buses individuelles dotées d'écrans en forme de cônes qui se trouvent à 30 cm, au plus, au-dessus du sol ou de la tête des plants, la zone tampon prescrite sur l'étiquette peut être réduite de 30%.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange.

### Mauvaises herbes sensibles

Morelle noire, stellaire moyenne, renouée, renouée persicaire, chénopode blanc, chénopode glauque, amarante fausse-blite, pourpier potager, petite herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, renouée, tabouret des champs, renouée liseron, carotte sauvage (jeunes plants), moutarde des champs, vélar fausse giroflée et barbarée vulgaire (jeunes plants).

### Feuilles de betteraves

Les feuilles des betteraves cultivées dans un sol traité au **PYRAMIN FL** ou pulvérisées avec **PYRAMIN FL** (en postlevée) peuvent être employées pour l'alimentation des humains ou des animaux.

<b>MÉTHODE</b> (Utiliser une des méthodes suivantes)	<b>DOSE (LITRES PAR HECTARE)</b> <b>TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ</b>
<p><b>1. Présemis incorporé</b> <b>Application à l'automne</b> (pour les betteraves sucrières seulement dans l'Ouest du Canada)</p> <p>On peut appliquer <b>PYRAMIN FL</b> à l'automne avant la gelée du sol. Lorsqu'il est appliqué selon un traitement généralisé, son incorporation ne doit pas dépasser 5 cm de profondeur.</p> <p>Pour l'application en bandes, utiliser une technique en buttes.</p> <p>Appliquer <b>PYRAMIN FL</b> en bandes ayant au moins 17,5 cm de largeur. Couvrir la bande pulvérisée avec une butte de 15 à 20 cm de sol. Au printemps, niveler les buttes et laisser les marques pour permettre de semer dans les bandes traitées. Ne pas niveler à une profondeur trop grande pour ne pas enlever le sol traité de la bande. Placer les semences de betteraves au milieu de la bande traitée.</p>	<p><b>SOLS LOURDS ET MOYENS:</b> <b>PYRAMIN FL 10,25 L/ha</b></p> <p><b>SOLS LÉGERS:*</b> <b>PYRAMIN FL 8,25 L/ha</b></p> <p>Utiliser de 200 à 500 L d'eau à l'hectare</p>
<p><b>Application au printemps</b></p> <p>Appliquer sur le sol et incorporer à une profondeur maximale de 5 cm immédiatement avant le semis. Pour l'application en bandes, le semoir doit être attaché derrière les buses de pulvérisation et l'équipement d'incorporation. Cette méthode est efficace durant les saisons sèches pourvu que le sol soit humide.</p> <p>Dans l'Ouest canadien (pour les betteraves sucrières seulement), l'irrigation (1,25 cm) est nécessaire quand le sol devient sec et qu'aucune pluie ne tombe pendant les 8 semaines qui suivent</p>	<p><b>SOLS LOURDS ET MOYENS:</b> <b>PYRAMIN FL 10,25 L/ha</b></p> <p><b>SOLS LÉGERS:*</b> <b>PYRAMIN FL 8,25 L/ha</b></p> <p>Utiliser de 200 à 500 L d'eau à l'hectare</p>

2022-0975  
2022-03-04

<b>MÉTHODE</b> <b>(Utiliser une des méthodes suivantes)</b>	<b>DOSE (LITRES PAR HECTARE)</b> <b>TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ</b>
l'application.	
<p><b>2. En prélevée</b></p> <p>Appliquer après avoir semé et avant la germination des betteraves et des mauvaises herbes. Il faut une pluie d'au moins 1,25 cm après l'application, pour obtenir une bonne suppression de celles-ci. Les traitements en bandes s'effectuent sur une largeur minimale de 20 à 35 cm pour les betteraves sucrières ou de 15 à 20 cm pour les betteraves potagères; voir le tableau ci-dessous.</p>	<p>SOLS LOURDS ET MOYENS: <b>PYRAMIN FL</b> 10,25 L/ha</p> <p>SOLS LÉGERS: * <b>PYRAMIN FL</b> 8,25 L/ha</p> <p>Utiliser de 200 à 500 L d'eau à l'hectare</p>
<p><b>3. En postlevée</b></p> <p>Appliquer lorsque les premières vraies feuilles des betteraves ont 2,5 cm de longueur. Ne pas traiter lorsque les betteraves sont au stade cotylédon. Pour obtenir une bonne suppression, les mauvaises herbes ne doivent pas avoir dépassé le stade de trois vraies feuilles. Le traitement en bandes s'effectue sur une largeur de 20 à 35 cm pour les betteraves sucrières ou de 15 à 20 cm pour les betteraves potagères en centrant la bande par dessus le rang, voir tableau ci-dessous. Par temps très chaud le traitement peut causer des dommages à la culture. S'il fait très chaud, traiter alors tôt le matin ou le soir.</p>	<p>POUR TOUS LES TYPES DE SOL: <b>PYRAMIN FL</b> 8,25 L/ha, avec l'ajout du <b>CITOWETT<sup>R</sup> PLUS</b> à raison de 250 mL/100 L d'eau (c-à-d 2,5 L/1000 L) et appliquer dans 300-400 L d'eau/ha. Utiliser une pression de 275 à 350 kPa.</p> <p>L'utilisation de toute autre huile ou agent tensioactif risque de causer des dommages à la culture.</p> <p><b>NE PAS UTILISER LE BASF CONCENTRÉ D'HUILE ASSIST.</b></p>

\* Sur les sols classés comme des sables ou sables loameux, des dommages à la culture et/ou des pertes de plants peuvent se produire si la teneur en matière organique est inférieure à 3%.

Le tableau suivant présente les doses de **PYRAMIN FL** et la quantité d'eau (L/ha) requise pour divers espacements entre les rangs et largeurs de bandes.

<b>ESPACEMENT</b>		<b>PYRAMIN FL</b>		<b>EAU</b>		
<b>Espace-ment rang cm</b>	<b>Largeur de la bande cm</b>	<b>10,25 L</b>	<b>8,25 L</b>	<b>200 L</b>	<b>300 L</b>	<b>500 L</b>
30	15	5,10	4,10	100	150	250
38	20	5,40	4,35	105	160	265
55	18	3,35	2,70	65	100	165
55	20	3,75	3,00	70	110	180
55	25	4,65	3,75	90	135	225
55	30	5,60	4,50	110	165	275
55	35	6,50	5,25	125	190	320
60	18	3,05	2,45	60	90	150
60	20	3,40	2,75	65	100	165
60	25	4,25	3,45	85	125	210
60	30	5,10	4,10	100	150	250
60	35	6,00	4,80	115	175	290

2022-0975  
2022-03-04

2022-0975  
2022-03-04

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple les sols sableux) et/ou la nappe phréatique est proche de la surface.

Afin de réduire le ruissellement en provenance des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des endroits caractérisés par une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter l'application de ce produit si l'on prévoit de fortes précipitations.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que fossés, lacs, ruisseaux, rivières, étangs, fondrières des Prairies, criques, bourbiers, marais, réservoirs et autres milieux humides), ni dans des habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

## **POSSIBILITÉ DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR**

**PYRAMIN FL** peut être mélangé en réservoir à une dose de 5,25 L/ha avec Nortron SC Herbicide en Suspension Concentrée pour les Betteraves à Sucre à un taux de 3,65 L/ha, pour supprimer toutes les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette pour la betterave sucrière seulement. Une application par année est effectuée avant l'émergence des mauvaises herbes.

**NOTE** : Ne pas appliquer sur les sols ayant une teneur en matière organique inférieure à 2 %, des dommages à la culture pouvant survenir. Ne pas faire de rotation avec aucune autre culture que la betterave sucrière pour les 12 mois après l'application.

## **MÉLANGE**

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en le rinçant avec de l'eau et un détergent.
2. Remplir le réservoir nettoyé jusqu'à la moitié avec de l'eau propre. Faire fonctionner l'agitateur.
3. S'assurer que le produit est bien mélangé dans l'eau avant d'ajouter le **PYRAMIN FL**. Ajouter la quantité requise de **PYRAMIN FL** au réservoir.

2022-0975  
2022-03-04

4. Pour les applications en postlevée, ajouter la bonne quantité de CITOWETT PLUS.
5. Ajouter le restant de la quantité d'eau requise pour remplir le réservoir.

## AVERTISSEMENT

Si la culture est assujettie à des conditions de croissance défavorable le **PYRAMIN FL** peut occasionner une réduction de la vigueur de la culture et/ou une perte de plants. Des dommages ou une perte de plants peut avoir lieu sous les conditions suivantes:

1. une fluctuation importante des températures et/ou une période de pluie abondante.
2. lorsque la culture souffre d'une carence en nutriments.
3. lorsque le taux de matière organique est inférieur à 3%. NE PAS appliquer **PYRAMIN FL** sur des sols qui ont une teneur en matière organique inférieure à 3%. Il est important de noter qu'il existe une variation quant au taux de matière organique que l'on retrouve à l'intérieure d'un même champ. Des dommages peuvent avoir lieu dans les endroits du champ où l'on retrouve moins de 3% de matière organique.
4. lorsque la levée n'est pas uniforme à cause des conditions climatiques, de sol ou de semis.
5. lorsque la dose d'engrais azoté excède celle recommandée pour la production de betteraves et occasionne une croissance trop rapide.
6. lorsque la culture a subi un stress dû à un herbicide appliqué auparavant.

## MISE EN GARDE

1. LES BETTERAVES SONT EXTRÊMEMENT SENSIBLES, MÊME AUX PLUS FAIBLES DOSES D'ATRAZINE DÉCELABLES. UNE ANALYSE DE SOL DOIT ÊTRE EFFECTUÉE AVANT LE SEMIS DES BETTERAVES. NE PAS APPLIQUER LE PYRAMIN FL SI L'ON A DÉCELÉ LA PRÉSENCE D'ATRAZINE.
2. Ne pas appliquer ce produit sur des cultures autres que la betterave sucrière et potagère.
3. Éviter la dérive de pulvérisation sur les cultures avoisinantes ou sur les plantes sensibles, car des dommages peuvent en résulter.
4. Bien nettoyer le pulvérisateur avant et après la pulvérisation en le lavant avec de l'eau et un détergent.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à **PYRAMIN FL**, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **PYRAMIN FL** et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le

2022-0975  
2022-03-04

mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

2022-0975  
2022-03-04

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **PYRAMIN FL** ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

## **PRÉCAUTIONS**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. Peut causer des irritations aux yeux, au nez, à la gorge et à la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la buée de pulvérisation et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long et des bottes de caoutchouc.

2022-0975  
2022-03-04

6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément du linge ménager avant de les porter de nouveau.

2022-0975  
2022-03-04

7. Ne pas pénétrer ni laisser les travailleurs sur le site traité dans les 12 heures suivant l'application.
8. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
9. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.
10. **Attention** : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

2022-0975  
2022-03-04

2022-0975  
2022-03-04

## **ENTREPOSAGE**

1. Le produit doit être conservé dans son contenant original fermé hermétiquement.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ASSIST et CITOWETT sont des marques déposées de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

<sup>MD</sup>Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

2022-0975  
2022-03-04

GROUPE	<b>5</b>	HERBICIDE
--------	----------	-----------

**PYRAMIN<sup>MD</sup> FL**

**HERBICIDE EN SUSPENSION LIQUIDE**

Pour la suppression des mauvaises herbes dans la betterave sucrière et potagère seulement

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)**

\*Nom commun ISO : Chloridazone

**GARANTIE :** Pyrazone\* ..... 430 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, à raison de 0.004%, chacun, à titre d'agent de conservation

Avertissement, contient l'allergène, soya

**N° D'HOMOLOGATION** 15857

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**



**ATTENTION**

**POISON**

**CONTENU NET :** 3 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
BIEN AGITER AVANT L'USAGE.**

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga,

Ontario

L4W

0B6

1-877-371-2273

PYRAMIN est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

2022-0975  
2022-03-04

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. Peut causer des irritations aux yeux, au nez, à la gorge et à la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la buée de pulvérisation et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Se laver à fond après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon long et des bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément du linge ménager avant de les porter de nouveau.
7. Ne pas pénétrer ni laisser les travailleurs sur le site traité dans les 12 heures suivant l'application.
8. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
9. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.
10. **Attention :** Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuyer un tel usage.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer les eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple les sols sableux) et/ou la nappe phréatique est proche de la surface.

2022-0975  
2022-03-04

Afin de réduire le ruissellement en provenance des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit dans des endroits caractérisés par une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter l'application de ce produit si l'on prévoit de fortes précipitations.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que fossés, lacs, ruisseaux, rivières, étangs, fondrières des Prairies, criques, bourniers, marais, réservoirs et autres milieux humides), ni dans des habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

2022-0975  
2022-03-04

## **ENTREPOSAGE**

1. Le produit doit être conservé dans son contenant original fermé hermétiquement.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains ou les animaux, des semences ou des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.
4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.